



PARTENAIRE DE TOUS LES CLUBS DE L'ALLIER

PROCES VERBAL de la Commission du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 20 mars 2026 au siège du DAF à Cosne-d'Allier

Président : M. GONNET Christian

Membres présents :

MM. ALQUIER Jean-Claude, FERNANDES David représentants des clubs,

MM. BARDET Robert, DE OLIVEIRA Alvaro, TRONCIN Jean-Pierre représentants des arbitres,

Excusé : M. CHAPON Romain représentant des clubs.

Assistent à la réunion :

M. DUBOIS David, Gestionnaire Associatif

M. JACOB Fabien, Conseiller territorial en arbitrage.

MME MARC Catherine, Secrétaire Générale ;

EXAMEN DES DOSSIERS ET COURRIERS

Lizzie BASSET – Représentait F.C. EST ALLIER saison 2024-2025 :

Suite à son rattachement cette saison à l'A.S. DOMPIERRE, la Mme BASSET Lizzie est considérée arbitre indépendant pour les saisons 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Présentée à l'arbitrage et ayant été licenciée au moins 5 ans dans le club du F.C. EST ALLIER, Mme BASSET Lizzie continue de compter dans l'effectif du F.C. EST ALLIER durant les saisons 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028 en application des articles 35.2 et 35.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage sauf si elle cesse d'arbitrer.

Au 28 février, la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage réexamine la situation de chaque arbitre et chaque club selon les obligations définies au 30 septembre 2025.

La sanction financière est calculée selon le nombre d'arbitres manquant et l'état d'années en infraction. (cf. article 46 du Statut Fédéral de l'Arbitrage). L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 28 février.

Elle sera réajustée définitivement au 15 juin en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs.

La sanction sportive est applicable la saison suivante. Elle est calculée selon l'obligation du club et l'année d'infraction (cf. article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

Un club qui n'est pas en infraction au 28 février peut l'être au 15 juin lors de la 2ème étude des clubs et l'examen du nombre de journée dirigée par chaque arbitre selon ses obligations.

DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL

4 rue du Colombier – BP 01 – 03430 Cosne-d'Allier – Téléphone : 04 70 07 51 33

secretariat@allier.fff.fr

allier.fff.fr



PARTENAIRE DE TOUS LES CLUBS DE L'ALLIER

**ETAT DES CLUBS DEPARTEMENTAUX EN INFRACTION AU STATUT REGIONAL
AGGRAVE DE L'ARBITRAGE (à la date du 28 février 2026)**

Niveau	Clubs	Obligations du club	Arbitres manquants	Année d'infraction	Amende	Nombre de joueurs mutés en moins pour la saison 2026/2027
D1	BILLY CRECHY F.C.	2 arbitres S (*)	1 arbitre S (*)	1 ^{ère}	120 €	2
D1	COSNE C.S.	2 arbitres S (*)	1 arbitre S (*)	2 ^{ème}	240 €	4
D1	SOUVIGNY F.C.	2 arbitres S (*)	2 arbitres S (*)	2 ^{ème}	480 €	4
D1	VAUX ESTIVAREILLES C.S.	2 arbitres S (*)	1 arbitres S (*)	3 ^{ème}	360 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026
D2	MARCILLAT PIONSAT U.S.	1 arbitre S (*)	1 arbitre S (*)	1 ^{ère}	50 €	2
D3	BEAULON BALLON	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D3	BUSSET U.S.	1 arbitre	1 arbitre	4 ^{ème}	200 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026
D3	CHANTELLE C.S.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D3	ESPINASSE VOZELLE A.S.	1 arbitre	1 arbitre	3 ^{ème}	150 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026
D3	GENNETINES A.S.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D3	JEUNES MONTLUCONNAIS U.S.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D3	SAULCET LE THEIL BRANSAT	1 arbitre	1 arbitre	1 ^{ère}	50 €	2
D3	ST ETIENNE DE VICQ	1 arbitre	1 arbitre	3 ^{ème}	150 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026
D4	AINAY LE CHATEAU U.S.	1 arbitre	1 arbitre	1 ^{ère}	50 €	2
D4	ARFEUILLES E.S.	1 arbitre	1 arbitre	3 ^{ème}	150 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026 (+)
D4	BILLEZOIS A.S.	1 arbitre	1 arbitre	1 ^{ère}	50 €	2
D4	BOUCE A.S.	1 arbitre	1 arbitre	1 ^{ère}	50 €	2
D4	CHAMBLET A.L.	1 arbitre	1 arbitre	3 ^{ème}	150 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026

DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL

4 rue du Colombier - BP 01 - 03430 Cosne-d'Allier - Téléphone : 04 70 07 51 33

secretariat@allier.fff.fr

allier.fff.fr



PARTENAIRE DE TOUS LES CLUBS DE L'ALLIER

D4	HERISSON U.S.	1 arbitre	1 arbitre	4 ^{ème}	200 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026 (+)
D3	MONTLUÇON F.C.	1 arbitre	1 arbitre	4 ^{ème}	200 €	6 Interdit de monter saison 2025-2026
D4	MONTVICQ A.S.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D4	NERIS A.S.	1 arbitre	1 arbitre	1 ^{ère}	50 €	2
D4	RONGERES A.S.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D4	TERJAT A.S.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D4	VIVRE ENSEMBLE F.C.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4
D4	VOUSSAC U.S.	1 arbitre	1 arbitre	1 ^{ère}	50 €	2
D4	YGRANDE S.C.	1 arbitre	1 arbitre	2 ^{ème}	100 €	4

S (*) – Arbitre senior (21 ans et plus) – Statut aggravé LAuRAFoot

J (**) – Arbitre jeune (moins de 21 ans) – Statut aggravé LAuRAFoot

(+) Sous réserve du nombre de match de leur arbitre de club, clubs qui peuvent bénéficier de l'article 47 du statut de l'arbitrage LAuRAFoot (accession possible et 2 mutations saison 2026-2027).

Amende de 50 € pour les clubs de Départemental 5 n'ayant pas dans leur effectif un arbitre officiel ou un arbitre de club :

- AGONGES U.S.
- BEAUNE S.C.
- BRUGHEAS A.S.
- DIOU E.S
- GIPCY A.S.
- HAUTERIVE F.C.L.
- LE BOUCHAUD E.S.
- LE BRETHON A.S.
- MAGNET SEUILLET ST GERAND
- MALICORNE U.S.
- ST ANGEL A.S.
- ST ENNEMMOND SPORTIF

DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL

4 rue du Colombier – BP 01 – 03430 Cosne-d'Allier – Téléphone : 04 70 07 51 33

secretariat@allier.fff.fr

allier.fff.fr



PARTENAIRE DE TOUS LES CLUBS DE L'ALLIER

CALENDRIER DES EVENEMENTS : SAISON 2025-2026

<u>15 JUIN</u>	- date d'étude de la 2ème situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.
<u>30 JUIN</u>	- date limite de publication définitive des clubs en infraction.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District de l'Allier de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président
Christian GONNET

Le secrétaire de séance
David DUBOIS

DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL

4 rue du Colombier - BP 01 - 03430 Cosne-d'Allier - Téléphone : 04 70 07 51 33
secretariat@allier.fff.fr
allier.fff.fr